

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2020

DÉMOCRATISER COLONIES DE VACANCES - (N° 2598)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC9

présenté par

M. Reiss, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras et Mme Meunier

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« collectif »

rédigé ainsi la fin de la seconde phrase de l'alinéa 1 :

« et un promoteur de la mixité sociale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'ambition de cette proposition de loi est de favoriser l'apprentissage de la vie collective et de promouvoir la mixité sociale.